



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2025-19 du lundi 20 octobre 2025

relatif au

BUDGET ORDINAIRE POUR L'ANNEE 2026

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Roberto FUCILE (ALT)
Samuel OBI (VERT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre de son mandat la commission des finances vous fait part de son rapport sur le budget 2026, arrêté par la Municipalité le 20 octobre 2025.

1. Présentation du budget

La Cofin tient à remercier la Municipalité pour la présentation du budget 2026 à la commission des finances et à la commission de gestion en date du 20 octobre 2025. Cette présentation a relevé l'évolution des finances communales depuis 2013 à ce jour, les préavis et chantiers importants, la situation RH, les principales augmentations des charges, la situation des associations intercommunales, la nouvelle péréquation pour 2026 et l'endettement.

Dans le cadre de l'examen du budget 2026, établi conformément au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) la Commission des finances s'est réunie à quatre reprises. Elle a organisé deux séances d'échanges sous forme de questions-réponses avec M. le municipal des finances Jean-Luc Duroux et le boursier communal.

Merci à eux pour leur disponibilité et pour les réponses à nos questions ainsi que les documents transmis.

2. Introduction

La Municipalité de la Ville d'Aigle présente le projet de budget 2026, élaboré dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue, des investissements d'envergure et l'entrée en application du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) pour les communes vaudoises.

Après un exercice 2024 équilibré, avec des recettes nettes en augmentation et une maîtrise des charges, la commune anticipe de nouveaux défis. Le budget 2026 vise ainsi à garantir le maintien des prestations publiques, à poursuivre les investissements nécessaires pour répondre aux besoins d'une ville en développement, tout en adaptant la présentation et la gestion financière à un modèle comptable plus conforme à la situation réelle des finances communales.

3. Analyse du budget 2026

Intégration préavis en cours dans le budget 2026

La Municipalité a intégré, dans le projet de budget 2026, les impacts financiers liés à plusieurs préavis actuellement transmis au Conseil communal mais qui n'ont, à ce stade, par encore été adoptés

- Le préavis relatif à **la révision du règlement des taxes d'épuration et taxes d'égouts (2025-10)**
- Ainsi que le préavis concernant **les indemnités allouées aux membres de la Municipalité et du Conseil communal (2025-17)**.

Cette démarche permet d'anticiper leurs effets potentiels sur les comptes de la Commune et d'assurer une vision budgétaire complète et prudente.

Il est toutefois rappelé que **seules les décisions du Conseil communal feront foi**. En conséquence, si les préavis concernés ne devaient pas être adoptés, ou s'ils l'étaient avec des modifications substantielles cela viendrait impacter directement les comptes.

Sortie des frais de réfection et entretien des bâtiments du budget de fonctionnement

La Municipalité a décidé de **retirer du budget de fonctionnement les frais liés aux travaux de réfection et entretien des bâtiments**, afin de les traiter désormais sous forme de préavis d'investissements, comme relevé dans le rapport.

Cette décision vise à mieux distinguer les dépenses courantes des investissements durables, conformément aux principes MCH2 qui recommande de comptabiliser comme investissements les travaux apportant une plus-value ou prolongeant la durée de vie des infrastructures.

La commission des finances prend acte de cette approche, qu'elle considère comme cohérente et conforme à la logique comptable MCH2. Elle souligne toutefois que cette pratique entraîne un transfert de charges du compte fonctionnement vers le plan des investissements.

La CoFin recommande donc de **suivre attentivement l'évolution du volume des préavis de réfection** « crédit-cadre ». Devra faire l'objet de préavis détaillés.

Mise en gérance des biens immobiliers (02240.3132.01)

La Municipalité a décidé de confier la gestion de ses biens immobiliers à une agence professionnelle. La CoFin accueille favorablement cette décision. En effet, la délégation à un prestataire spécialisé permet d'assurer une gestion plus rigoureuse et plus efficace du patrimoine communal, grâce à des compétences spécifiques au domaine immobilier. Permettant ainsi à l'administration de se concentrer sur ses missions prioritaires.

Situation RH et frais de personnel

Définition des nouveaux postes pour 2026 :

- 1 EPT Concierge au service des bâtiments

L'évolution de l'effectif du personnel montre une baisse de -0.65 EPT entre 2024 et 2025. Cela s'explique par la démission du délégué économique, ce poste n'a pas été repourvu et l'employé communal de la STEP a été transféré à l'AERA au 01.07.2025.

Entre l'indexation des salaires de 1% et l'augmentation du poste proposé, les charges des «Autorités et personnel» passeront de 12,2 mios à 12,1 mios soit une diminution de 0,1 mio

Tenant compte de la faible indexation annuelle de l'IPC, il est raisonnable d'estimer que celle-ci sera inférieure à 1%.

Les principales augmentations des charges sont :

- Entreprises de transports :+ 0.26 mios
- Entités intercommunales : +1.18 mios
- Péréquation cantonale : -.44 mios

Structure	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart 2025-2026
ARASAPE et CSR	SFr. 30 100	SFr. 31 700	SFr. 32 000	SFr. 300
Agence d'assur. Sociales	SFr. 0	SFr. 0	SFr. 0	SFr. 0
Réseau d'accueil enfants	SFr. 2 550 000	SFr. 2 740 000	SFr. 3 038 200	SFr. 298 200
Chablais Agglo	SFr. 43 000	SFr. 52 200	SFr. 54 000	SFr. 1 800
Stand intercommunal	SFr. 110 500	SFr. 93 900	SFr. 77 300	-SFr. 16 600
Participation ORPCi	SFr. 202 000	SFr. 207 000	SFr. 222 900	SFr. 15 900
Police du Chablais	SFr. 4 000 000	SFr. 4 060 000	SFr. 4 200 000	SFr. 140 000
AERA STEP régionale	SFr. 372 300	SFr. 1 070 000	SFr. 1 750 000	SFr. 680 000
Bus agglomération	SFr. 1 600 000	SFr. 1 725 000	SFr. 1 787 000	SFr. 62 000
Total	SFr. 8 907 900	SFr. 9 979 800	SFr. 11 161 400	SFr. 1 181 600

Selon le document **Plan des d'investissements 2026-2030**, dont le Conseil doit prendre acte, les investissements planifiés pour 2025 et 2026 s'élèvent à **Fr. 56'660'000.—**. Une partie de ces investissements ont déjà été votés. Pour le solde des choix prioritaires ont été effectué par la Municipalité. Rappelons que ce document n'est pas soumis au vote du Conseil mais qu'il constitue un outil de gestion prospective.

Vous dire aussi que les montants inscrits au plan d'investissements représentent des estimations financières établies à des fins de planification.

Ces montants peuvent différer des estimations figurant dans les préavis, lesquels sont généralement élaborés par des bureaux d'ingénieurs. Ces estimations techniques comportent une marge d'incertitude de +/- 20%.

Par conséquent, les chiffres intégrés dans le plan des investissements doivent être considérés comme des valeurs de référence, susceptibles d'être ajustées en fonction des adjudications effectives et des décisions du conseil communal lors de l'adoption des préavis concernés.

Endettement

	En <u>mios</u> CHF
Endettement brut <u>yc</u> cautionnements au 31.12.2024	88,90
Dépenses d'investissements prévues en 2025	25,91
Dépenses d'investissements prévues en 2026	30,75
Moyenne Marge d'autofinancement 2020-2024 sur 2 ans	14,8
Total endettement brut prévu fin 2026	130,7
<i>Pour info : dépenses d'investissements prévues en 2027</i>	27,7
<i>Pour info : total endettement brut prévu fin 2027</i>	151,0

Si la commune doit d'ici fin 2026 activer tous les cautionnements accordés (soit 4,2 mios), l'endettement brut prévu fin 2026 s'élèverait à 130,7 mios, soit 4,3 mios en dessous du plafond d'endettement accordé pour la législature (135 mios).

Marge d'autofinancement

La **marge d'autofinancement pour 2026 s'établit à CHF 1'867'965** contre CHF 2'046'616 au budget 2025.

4. Extrait des questions à la Municipalité sur le budget 2026

No	Compte	Désignation	Question
1		Bâtiments	Quel est le montant total des entretiens de bâtiments entre la version initiale du budget et la version définitive ?
			Le montant est d'environ CHF 1 mio. Le montant annoncé pour le crédit cadre de CHF 2 mios tient compte non seulement des travaux enlevés du budget 2026 mais également ceux qui doivent être effectués dans les années à venir afin de rattraper les retards d'entretien de ces dernières années.
2	02100.3137.00	Emoluments impôts	Pourquoi en baisse ?
			Précédemment le montant dû au titre des frais de poursuites était dans ce compte. Or, avec MCH2, le montant est dans le compte no 02100.3132.01 - Frais de contentieux.
3		Police	Quel est le montant des amendes au budget 2026 de l'EPOC ?
			Le montant total au budget EPOC 2026 pour les amendes est de CHF 2.2 mios.
5	32210.3636.01	Subventions	Détail ?
			Mondial du Chasselas, Divinum, Aigle-Cité, Passeport-vacances, Association Ailyos et réserve pour demandes éventuelles en cours d'année.
6	61520.3511.00	Parcomètres	Explications du montant attribué à la réserve des parcomètres
			Le montant attribué correspond aux recettes parkings du Bourg, Chevron, Places de stationnement diverses diminué des charges de ces mêmes parkings.
7	62100.3143.00	Abris bus	Entretien des abris bus ?

			Il faut savoir que les abris appartiennent à la Commune. Il s'agit de travaux de peinture, menuiserie métallique, verre, nettoyage et déprédations.
8	62910.3634.00	Participation Mobichablais	Sur quelle base ?
9			Le montant au budget 2026 est basé sur les acomptes 2025 additionnés d'une petite augmentation d'environ CHF 60'000.00

Ligne 02230.3158.00 Maintenance :

Pouvons-nous avoir une explication quant à l'augmentation significative des coûts de maintenance informatique (+100 kCHF soit +50%) ?

Nouveaux contrats de maintenance et sécurité informatique

Ligne 02240.3101.00 Matériel d'exploitation fournitures

Avec MCH2 il y a dans ce compte également les produits de nettoyage et le carburant auparavant dans des comptes spécifiques

Ligne 72000 Traitement des eaux usées

Quelle est la différence entre la réserve de fonctionnement et la réserve d'investissements ?

Réponse : La réserve pour investissements est destinée à couvrir les investissements projetés. Elle est alimentée par les taxes de raccordement.

La réserve pour le fonctionnement est destinée à couvrir les dépenses courantes. (maintien de la valeur, charges d'exploitation etc.). Elle est alimentée par la taxe sur les égouts.

Est-il possible d'envisager une attribution moins importante au fond de réserve fonctionnement avec une compensation sur la taxe sur les égouts ?

Réponse : L'attribution à la réserve dépend du résultat du compte 72000 « Evacuation des eaux claires ». Il va sans dire qu'une recette de taxes plus basse influencera le versement à la réserve.

Il serait souhaitable de limiter autant que possible l'affectation des recettes de la taxe sur les égouts à des fonds spécifiques, afin que les coûts soient équilibrés. Ce point pourra être discuté de manière approfondie lors de l'examen du préavis (2025-10) par le Conseil.

Le montant indiqué sous le compte 72000.4240.01 tient compte du préavis sur le nouveau règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux.

Ligne 76100.3010.00 Environnement et développement durable Salaire du personnel

Avant dans le préavis et dès septembre 2025 dans les comptes de fonctionnement.

Ligne 84000.3602.00 Office du Tourisme

Il y a eu une première augmentation entre 2024 et 2025, de la part aiglonne au sein de l'ATALC suite à un rééquilibrage avec Leysin et Ormont-Dessous à la suite d'une analyse comptable.

ATALC CHF 264'400.--

Alpes vaudoises société coopérative CHF 135'000.—

Charges par nature

Nous constatons que certains libellés ne correspondent pas aux chiffres présentés (ex. 3612 AERA-participation communale CHF 10'672'710, 3636 Association AMIS 1'473'373)

Réponse : effectivement certains libellés ne correspondent pas et ont été corrigés comme suit : 3612 Parts aux communes et associations intercommunales, 3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif.

La CoFin souhaite attirer l'attention sur l'importance des libellés dans les charges par nature. Ceux-ci doivent être explicites et refléter correctement la nature des dépenses ou des recettes afin de garantir la lisibilité et la compréhension du budget.

5. Points de vigilance

Notre commune vit depuis quelques années une phase d'investissements soutenus. Ces investissements sont répartis entre plusieurs postes (bâtiments d'utilité publique, infrastructure etc.).

L'endettement au 30.09.2025 annoncé se monte à CHF 94'252'664.-, avec un plafond d'endettement fixé à 135 millions. Cela laisse une marge raisonnable, mais la forte dynamique d'investissements nécessite un suivi très rigoureux.

La croissance démographique peut être un levier, mais aussi un coût : bien calibrer les projections de revenus (impôts, taxes) et les dépenses liées à l'augmentation de la population.

6. Conclusion

En conclusion, la commission des finances, à la majorité, à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis n° 2025-19 du 23 octobre 2025 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements

Oùï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

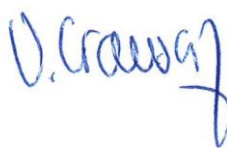
DÉCIDE

1. d'adopter le budget ordinaire pour 2026 comprenant :

aux dépenses	CHF	60'697'005.-
aux recettes	<u>CHF</u>	<u>58'045'190.-</u>
soit un excédent de dépenses de	CHF	2'651'815.- =====

2. de prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Aigle, le 21 novembre 2025